

en eux l'amour de leurs devoirs et des vertus sacerdotales. Disons-le donc, les conférences sont une des plus belles institutions de l'Eglise, qui offrent au clergé des avantages que vous savez apprécier et qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici. Nous nous permettrons cependant d'en indiquer quelques uns.

Le premier avantage, c'est de ranimer le goût du travail et d'encourager l'étude des sciences ecclésiastiques. Dans ces conférences, chaque membre du clergé, excité par une louable émulation, voudra se mettre au fait des matières à traiter afin de pouvoir en parler pertinemment. De là le bon emploi du temps et l'étude des sciences utiles. Tous les prêtres y apportant le fruit de leurs recherches, leurs réflexions et leur expérience, ces réunions deviendront des centres de lumières, où chacun pourra puiser l'instruction nécessaire et les connaissances pratiques pour s'acquitter dignement des devoirs de son état.

Le deuxième avantage, c'est d'établir l'uniformité dans les cérémonies du culte, dans l'administration des sacrements et dans le gouvernement des paroisses. Rien ne donne autant de nerf à la discipline ecclésiastique que la conduite uniforme des ministres du sanctuaire. Aussi ne devons-nous rien épargner pour obtenir ce résultat si précieux. Or les conférences nous en fournissent un moyen infailible. En effet, c'est là que les règles de pratique, fondées sur les principes bien entendus, sont adoptées et servent à réformer les abus, de quelque nature qu'ils soient, et à tracer la même ligne de conduite à tous les pasteurs des âmes. C'est là que tous les prêtres apprendront, qu'appelés par le Souverain Pasteur à travailler do